

JANVIER 2018

DOSSIER

Un service technique commun

p.4



CAVIGNAC, CÉZAC, CIVRAC-DE-BLAYE, CUBNEZAIS,
DONNEZAC, LARUSCADE, MARCENAI, MARSAS, SAINT-
MARIENS, SAINT-SAVIN, SAINT-YZAN-DE-SOUDIAC.



L'AVENIR SE CULTIVE ENSEMBLE
**LATITUDE
NORD GIRONDE**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



Certains de nos voisins l'ont bien compris : « *L'union fait la force* ». Les onze communes de notre Communauté de Communes partagent cet adage et mettent tout en œuvre pour renforcer leur cohésion.

La compétence PLU, décidée à l'unanimité, ne pourra que favoriser l'aménagement de notre espace et fournir à nos concitoyens un cadre de vie rénové.

Le Schéma de Coopération Territoriale (SCoT), qui sera élaboré avec la Communauté de Communes du Grand Cubzaguais, consistera en un véritable projet de territoire sur un périmètre pertinent.

Enfin, le Service Technique Commun associant la Communauté de Communes et six de ses communes débutera son activité dès le 1^{er} janvier 2018. Après une réflexion de 2 années, tout est prêt désormais pour qu'il fonctionne. Sa mise en place sera observée attentivement, car il s'agit d'une initiative innovante : nous en espérons un service plus performant et des économies d'échelle.

Entente, solidarité, travail en commun sont désormais les maîtres mots de notre collectivité, ce qui permettra d'apporter des services améliorés au profit de nos habitants.

Pierre Roques
Président de la
CDC Latitude Nord Gironde

Le Chai 2.0 accueille la CCI



La tendance observée depuis quelques mois se confirme : la demande de bureaux individuels « à la carte » est très forte sur le territoire tant de la part des travailleurs indépendants que de celle des partenaires institutionnels. Ainsi, l'antenne Haute-Gironde de la Chambre de commerce et d'industrie Bordeaux Gironde qui fréquentait régulièrement les lieux vient-elle de s'installer dans 3 des bureaux du Chai 2.0. Un partenariat gagnant/gagnant puisque la CCI bénéficie de la bonne image du site et de locaux modernes et fonctionnels tandis que les entreprises du territoire disposent d'un service et d'interlocuteurs de proximité qui pourront accompagner les entreprises au quotidien.

Les locaux vont donc être réaménagés dans les prochaines semaines afin de créer 5 nouveaux bureaux (cloisonnement d'une partie de l'open-space) et de réorganiser les espaces collectifs. Le choix de cette implantation témoigne du potentiel et du dynamisme économique du territoire.

Retour du cirque d'hiver



Après Laruscade l'an dernier, c'est Saint-Savin qui accueillera Péripé'cirque cette année et un rendez-vous à ne pas manquer avec Stoik le dernier spectacle des GùMs. Il est grand, dégingandé, mollasson et veut bien faire. Elle est petite, énergique, râblée, mais tout ça la dépasse. Où poser son sac ? Comment s'asseoir sur une chaise ? Qui démarre au ping-pong ? De leur ennui ordinaire jaillissent des exploits extraordinaires d'équilibre et de contorsions. Un mélange de jeu clownesque, de cirque et de musique pour un spectacle poétique, esthétique et attachant.

**Le 14 mars, salle des Halles de Saint-Savin,
à 14h30 et 20h • À partir de 5 ans • 7€ / 4€
Infos et réservations au 05 57 58 67 18.**



Une nouvelle aire de co-voiturage sur la N10

Aménagée en 2014, l'aire de co-voiturage de l'échangeur de Pont de Cotet à Cavignac ne pouvait plus répondre à toutes les demandes. Co-financée par l'État et le Département, la CCLNG vient d'ouvrir une nouvelle aire sur la commune de Cézac, à l'échangeur de Cavignac-Cézac du lieu-dit de Croix de Balais. Elle compte 24 places de stationnement dont deux réservées aux personnes à mobilité réduite. Elle est aussi équipée d'un abri pour les deux-roues et de l'éclairage public. L'entretien du site sera partagé entre la commune et la CCLNG.



Budget : 104 995,08€

État
(territoire à énergie positive
pour la croissance verte)

42 827 €

Département

26 600 €

FCTVA (fonds de
compensation pour la TVA)

17 233,40€

Autofinancement CCLNG

18 334,68 €

À noter : le prochain apéro-concert



Le vendredi 30 mars à 19h30, dans le cadre des P'tites scènes de l'Iddac, la salle des fêtes de Saint-Yzan-de-Soudiac accueillera Télégram, 4 musiciens complices dans une musique ouverte aux quatre vents de la planète : de la world, du folk, du rock, de la ballade acoustique, de multiples atmosphères, des instruments et, bien sûr, des voix mêlant les langues et les histoires poético-lucides.

Dans les bagages de Télégram et dans leur 1^{er} album éponyme, des mélodies nouvelles mais aussi des classiques (Mano Solo, Léonard Cohen, Serge Gainsbourg...) revisités par un jeune groupe sur le fil de l'émotion.

Tout public • Tarif unique : 6 € – Gratuit pour les enfants
Infos et réservations au 05 57 58 67 18.

Conte musical, pour les plus petits



Dans le cadre du Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle « *les traversées imaginaires* », signé entre la CCLNG, la Ville de Saint André de Cubzac, la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), l'Inspection Académique et le

Département, le programme pédagogique de cette année, dédié aux 0-6 ans, sera accès sur l'éveil musical.

En lien avec le conte musical Maman Baleine, de la Cie des 13 lunes, 4 classes, le RAM, la Halte-Garderie itinérante, et la Maison de la Petite Enfance assisteront au spectacle en mars et, en début d'année, participeront à des ateliers de découverte. Le dispositif inclut aussi des temps de formation à l'éducation musical pour les enseignants et les professionnels de la petite enfance.



Bienvenue à Julie CAUP

qui remplace Céline Lalande à la direction de la halte-garderie itinérante La Coccinelle.

Un service technique commun

Depuis le 1^{er} janvier, 6 des 11 communes de la CCLNG ont mutualisé leur service technique. Une démarche encore assez rare qui vise à faire des économies d'échelle et à améliorer la qualité de service. Explications.

Peu de communautés de communes se sont déjà engagées dans la mise en commun de leur service technique. Mais la démarche a convaincu Cavignac, Civrac, Marsas, Saint-Mariens, Saint-Savin et Saint-Yzan-de-Soudiac qui, déjà solidaires sur de nombreux projets menés sous l'égide la CCLNG, ont désormais un seul et unique service technique.

Ce que cela change ?

Les habitants ne devraient pas voir une grande différence dans le service rendu d'autant que le nouveau service technique s'est enrichi de compétences et de matériels apportés par chaque commune adhérente. La mutualisation change la situation des 19 agents anciennement municipaux qui intègrent les effectifs de la communauté de communes. Désormais gérés par la CCLNG et intervenant sur le territoire des 6 communes, ils ont gardé leurs acquis, statuts et traitements et bénéficient aujourd'hui de nouvelles perspectives de professionnalisation et d'évolution de carrière. À savoir aussi : leur temps de travail a été annualisé pour permettre d'adapter les moyens humains aux besoins du service et notamment d'avril à octobre où l'activité est plus soutenue.



3 questions à Michel Jaubleau,

vice-président en charge de la voirie, de l'assainissement non collectif, de l'ingénierie de travaux et de la mutualisation

Pourquoi mutualiser les services techniques ?

La mutualisation génère d'abord des économies d'échelle grâce à la mise en commun du matériel et aux achats groupés. Pour les communes, les plus petites en particulier, c'est aussi la garantie d'un traitement équitable, le même accès à du matériel de qualité et à des compétences professionnelles et, surtout, la certitude d'une continuité de services malgré les congés ou les maladies.

Comment avez-vous procédé ?

Pendant 20 mois, à raison d'une réunion mensuelle avec les élus responsables des services techniques dans les communes, nous avons commencé par lister tout le patrimoine concerné : les bâtiments, les espaces verts, les linéaires de voirie, le matériel,... avant de penser à l'organisation et aux pratiques du service. Nous sommes allés très

loin dans le détail notamment pour répondre aux besoins des élus en matière de proximité et de gestion des urgences. Au-delà des gains financiers, ils ont été attentifs à la réactivité et à la qualité du service rendu sur l'espace public. En parallèle, les agents de chaque commune ont été informés, concertés et rassurés quant à leur statut, rémunération ou déroulé de carrière.

Comment le nouveau service est-il organisé ?

En fonction des saisons et des missions à accomplir, un planning est établi chaque semaine par le responsable des services techniques. Il est envoyé dans les 6 communes où nous allons former des référents privilégiés chargés de signaler les problèmes locaux et de faire remonter les informations. Nous mettrons à leur disposition un logiciel leur donnant immédiatement accès au service technique qui, les informera du traitement de leur demande tout au long de l'intervention du service. Selon l'urgence, cette intervention peut-être immédiate, même la nuit.

Pour mémoire un vaste schéma de mutualisation

Dès 2015 et en dehors des prises de compétences obligatoires ou facultatives, la CCLNG a élaboré un Schéma de Mutualisation et identifié les domaines pouvant faire l'objet d'un service commun à toutes ou plusieurs communes :

DEPUIS JUILLET 2015

Le service d'instruction des autorisations d'urbanisme traite pour le compte des communes, l'examen et la préparation des demandes qui restent soumises à l'autorisation des maires.

DEPUIS MARS 2016

En partenariat avec Gironde Numérique, le service informatique commun offre un soutien technique de proximité en matière de gestion et de maintenance des équipements informatiques des communes et de la communauté de communes.

COURANT 2018

Se déploiera un service commun de commande publique offrant aux communes une assistance pour la préparation et la passation de leurs marchés. Objectif : sécuriser les marchés publics et développer la mutualisation des achats pour faire des économies d'échelle.



EN PRATIQUE

Combien cela coûte aux communes ?

Les communes sont facturées au prorata des interventions réalisées sur leur territoire.

23 agents polyvalents répartis en 3 pôles :

- > Bâtiments
- > Voirie et Fauche
- > Espaces verts et propreté

2 ateliers intercommunaux : à Saint-Savin et à Cavignac.

Un site secondaire à Civrac

pour stationner ponctuellement du matériel ou servir d'atelier de réparation.



Afin de donner une place aux communes qui composent le territoire, nous leur consacrons deux pages du mag'. Zoom sur Saint-Mariens !

Saint-Mariens, entend maîtriser son attractivité



3 questions à Marcel Bourreau, maire de Saint-Mariens



Présentez-nous votre commune ?

Saint-Mariens est une commune rurale où l'activité viticole de qualité est très importante. Sur 1 200 hectares de superficie vallonnée, 750 sont classés en zone agricole dont 331 en vigne AOC. Ce qui laisse peu de place pour des terrains constructibles et les municipalités successives ont toujours veillé à maîtriser la surface bâtie communale. Cependant, comme dans beaucoup de communes voisines, nous

avons accueilli de nombreux nouveaux arrivants ces dernières années. Nous nous réjouissons de constater que Saint-Mariens est une commune attractive, pour son cadre de vie mais aussi pour sa proximité avec des axes routiers structurants (RD 18, RN 10, A10) et pour sa gare que nous partageons volontiers avec Saint-Yzan ! Cette augmentation régulière de la population a permis le maintien d'une école importante où il faudra peut-être encore pousser les murs... Elle permet aussi la survie de quelques commerces qui souffrent de la concurrence des centres commerciaux.

Quels sont les grands projets de votre mandat ?

Après le douloureux décès de Serge Trophime qui a endeuillé la première partie de notre mandat, mes collègues et moi-même avons fait le choix de la continuité des projets envisagés dès 2014 comme, par exemple, la modification de la carte communale dont l'instruction est complexe ou la construction d'une station d'épuration et la poursuite du réseau d'assainissement qui vont demander beaucoup d'investissements tant humains et techniques que financiers. Même si le sujet n'est pas le plus porteur auprès du grand public, nous devons garder à l'esprit,

dans nos pays développés, qu'il faut environ 20 litres d'eau par jour et par habitant pour boire, préparer un repas, se laver... L'eau est un bien précieux pour l'humanité.

À l'heure du numérique, nous nous sommes également engagés dans l'installation de 2 classes « mobiles » à l'école, équipées en ordinateurs portables. Enfin, nous serons attentifs à valoriser la bibliothèque communale pour qu'elle soit un lieu de culture, d'apprentissage, mais aussi de détente, de découverte et de partage.

Saint-Mariens dans la communauté de communes : les enjeux, des risques, des opportunités ?

Notre commune défend depuis longtemps l'idée de coopération. Seuls nous ne pouvons rien, l'intercommunalité est une évidence dans le paysage institutionnel actuel. Bien sûr, je reste attaché à la proximité qu'offre la commune mais, de plus en plus, pour être efficace, il ne faut pas hésiter à unir les forces disponibles et compétentes et mener des projets qui dépassent le seul intérêt communal. Les actions de la commune et de l'intercommunalité se complètent pour un enjeu majeur celui du bien-vivre des habitants du territoire.

ZOOM SUR LA FUTURE STATION D'ÉPURATION

Pour protéger l'environnement, Saint-Mariens a demandé l'autorisation de construire une station d'épuration sur son territoire. Un double objectif : réduire le flux d'eaux usées arrivant à la station de Cagnac qui est aujourd'hui saturée mais aussi étendre le réseau d'eaux usées. La future station d'épuration est prévue derrière la zone d'activité du pont de Cotet et pourra traiter les eaux usées de 800 habitants. Pour minimiser les impacts sur le milieu naturel, le projet prévoit des techniques d'épuration n'occasionnant pas de nuisance. En période

estivale, le débit de la Saye ne permettant pas un rejet direct, les eaux traitées seront infiltrées in situ.

Les procédures liées à la Loi sur l'eau devraient être terminées début 2018. La construction de l'ouvrage est prévue en 2019. En parallèle, la commune révisera son zonage d'assainissement non collectif afin de définir les secteurs en assainissement collectif.

> **Budget : 854 000 €**
(études et travaux)

Ils utilisent les services de la CCLNG

Halte-Garderie : 3 enfants

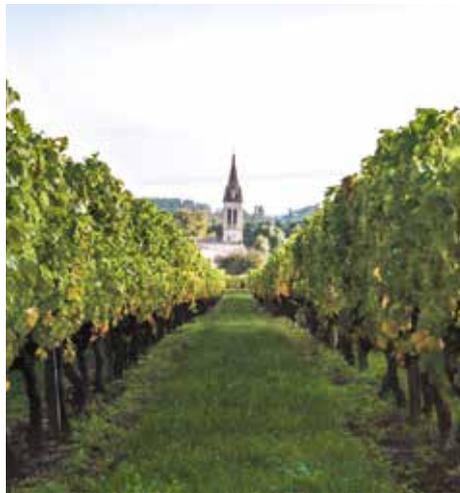
Maison de la petite enfance : 4 enfants

ALSH : 34 enfants

RAM : sur 18 assistantes maternelles agréées, 6 ont participé aux animations RAM, 4 ont effectué une formation organisée par le RAM.

Sport-vacances : 7 enfants

L'école multisports du vendredi avec un animateur sportif de la CCLNG



SAINT-MARIENS EN BREF :

> **1 600** habitants

> **180** enfants à l'école
(6 classes de primaire et 3 de maternelle)

> **12 Km²**

> **10** associations actives

> **Vie économique :** quelques commerces, des châteaux viticoles

> **Une gare partagée** avec Saint-Yzan de Soudiac qui relie à Bordeaux en 30 mn.

MAIRE :

> Marcel Bourreau

DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES :

> Odile Duhard,
4^e vice-présidente en charge de la communication

> Jean-Paul Dubois

À SAINT-MARIENS, LA CCLNG L'A FAIT !

REPRISE ET DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITÉS



Née à la fin des années 1990 autour de quelques entreprises attirées par la proximité de l'échangeur de la N10 (Cagnac), la zone d'activités a été initiée par la commune jusqu'en 2002, date à laquelle elle comptait une dizaine de lots sur 3,5 ha. À compter de cette date, la CCLNG, en vertu de sa compétence relative au développement économique, a entrepris de développer et gérer la zone d'activités.

Ainsi, la CCLNG a déjà mené deux extensions de la zone initiale pour une superficie totale de 5,6 ha.

Une nouvelle extension est en cours de réalisation sur 6 ha pour laquelle deux entreprises se sont déjà positionnées portant à 24 le nombre d'entreprises et à 120 le nombre d'emplois sur la zone.

Point d'étape

sur la nouvelle gendarmerie



Le maître d'œuvre vient d'être retenu, les travaux de construction de la nouvelle gendarmerie devraient commencer en fin d'année. Le programme, le plan, le budget prévisionnel, le calendrier... Toutes les premières informations !

Sur la base d'un cahier des charges extrêmement précis édicté par le Ministère de l'Intérieur, les premiers plans de la future gendarmerie se dessinent. Implantée à Saint-Savin, rue Marjoleau, elle offrira de meilleures conditions d'accueil du public et de travail pour les gendarmes, comprenant aussi des logements pour ces derniers et leur famille.

« La sécurité publique est une priorité sur un territoire, souligne Pierre Roques, le président de la CCLNG. Ce nouvel équipement que nous créons et finançons confortera la présence des forces de l'ordre dans toutes nos communes. Il contribuera aussi à améliorer la qualité de l'accueil et du service au public ainsi que les conditions de travail et de vie des gendarmes. »

COMBIEN COÛTE LA GENDARMERIE ?

Le coût du foncier et de la construction des bâtiments est assumé par la Communauté de communes tandis que le fonctionnement de la gendarmerie est pris en charge par l'État qui paiera un loyer à la CCLNG.

Sont donc à la charge de la CCLNG :

- > l'achat du terrain à la commune de Saint-Savin : **120 000 €**
- > les études (sol, bornage, ...) : **28 000 €**
- > les travaux : **4 190 022 €**

Elle sera subventionnée par l'État à hauteur de **858 960,64 €** et donnera lieu à un emprunt par la CCLNG de **3 millions d'euros** pour réaliser ce projet.

LE CALENDRIER DES TRAVAUX



Étude maîtrise d'œuvre, plans, lancement des marchés publics



Début des travaux



Fin des travaux



Livraison de la gendarmerie

LA NOUVELLE GENDARMERIE EN CHIFFRES



22
gendarmes



Un territoire
de **16 communes**



Une parcelle de

4 716 m²
dont **2 370 m²**

de surface construite :
locaux administratifs
techniques/judiciaires (**533 m²**)
et logements (**1 837 m²**)



19 logements
du T2 au T6 dont un T4
pour les gendarmes
adjoints volontaires